

DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DELEMARRE Arnold, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mr Sébastien BOURIQUET, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mme CARN Florence et Mr PANNETRAT Jacky.

Absents excusés : Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mr DELEMARRE), Mme PICARD Sylvie (pouvoir à Mme BLASZCZYK), Mr LAUMAIN Philippe (pouvoir à Mr HEUDIER), Mr MILLEROT Emmanuel (pouvoir à Mr MARION).

Secrétaire de séance : Mr PANNETRAT Jacky

La séance a été publique.

* * * * *

2015/0063 ETUDE DE FAISABILITE CHAUDIERE BOIS

M. Bertrand (Agence Locale de l'Energie, émanation du Conseil Général) présente au Conseil le contenu détaillé de l'étude de faisabilité de la chaudière collective bois réalisée par le BET spécialisé PYXAIR (choisi après consultation) et financée à 70 % par l'ADEME.

Plusieurs périmètres ont été étudiés : avec ou sans ELODIE, avec ou sans le bâtiment de la salle du Conseil, avec ou sans l'ensemble ENP - Médiathèque / Restaurant / logement.

La solution de référence est le chauffage au fuel des bâtiments actuels (mairie / école / salle Récréative) plus les trois logements à rénover Place du Marronnier.

Trois emplacements de l'ensemble chaudière + silo à plaquettes ont été envisagés (poulailler des trois logements, Place du 19 Mars, garage derrière "l'auvent du postier").

Tous les bâtiments ont fait l'objet d'un diagnostic précis, sur la base des documents d'architecture, après une visite sur place, pour intégrer les caractéristiques thermiques des locaux et leur isolation.

Les consommations actuelles constatées en fuel et électricité, ainsi que les coûts d'entretien / maintenance, ont également été pris en compte.

Les scénarios de consommation ont été chiffrés par rapport à la situation actuelle de référence, et ont intégré les coûts des différentes énergies (électricité, fuel, gaz, plaquettes bois) ainsi que leurs évolutions prévisionnelles sur 20 ans.

Le combustible retenu est la plaquette bois sèche (de préférence à la plaquette humide - moins performante - et aux granulés - plus chers -).

Les coûts de travaux intègrent les matériels à installer (chaudière, échangeur, silo, ...) mais aussi les aménagements des bâtiments pour les installer (démolition / construction).

Les durées d'amortissement du matériel ont été évaluées (ex : chaudière 20 ans), ainsi que le coût de l'emprunt résiduel à réaliser en intégrant les importantes subventions prévues (70 % Région + 10 % Conseil Général).

Le fonctionnement est automatique ; une visite de contrôle est à faire chaque jour et un seau de cendres est à évacuer toutes les semaines (engrais).

L'approvisionnement en plaquettes sera d'environ 32 tonnes / an par bennes de 40 m³ de 3 à 5 fois / an.

On peut retenir en conclusion que :

- la solution préconisée par la BET PYXAIR comporte le petit périmètre, avec raccordement du bâtiment de la Salle du Conseil, et implantation de la chaudière et du silo dans l'ancien garage près du bâtiment France Télécom

- cette solution résiduelle coûte 164 000 € mais bénéficie de 109 000 € de subventions (Europe, Conseil Régional, Conseil Général et Etat / DETR), ce qui laisse une somme de 55 000 € à financer par un emprunt sur 20 ans

- le taux de retour sur investissement (tout compris) est de 7,8 ans (date à laquelle la Commune commence à gagner de l'argent)

- l'économie annuelle réalisée dès la première année est de 8 235 € et sera en cumulé de plus de 200 000 € sur 20 ans.

Après cet exposé, le Maire informe le Conseil de ce que le Préfet a confirmé par courrier du 11 mai 2015 que la chaudière bois relève bien de la compétence de la Commune de Sougy, comme le Maire le lui avait indiqué dans son courrier du 19 février 2015.

Sur une intervention de M. MARION au sujet de la vente de calories à des particuliers dans les 3 logements prévus, le Maire répond qu'il s'agira de charges forfaitisées dans les loyers, calculées sur la base du compteur installé pour les 3 logements, et non de vente directe, étant entendu que c'est la Commune qui est propriétaire des locaux : il s'agit donc bien d'un projet de "chaudière collective" et non d'un réseau de chaleur.

Le Maire rappelle aussi que la décision de poursuivre les études jusqu'au stade des marchés de travaux ne pourra intervenir que quand et si le Budget Primitif 2015 est validé par la Chambre Régionale des Comptes et notifié au Maire (fin juin ?) avec les crédits nécessaires, qui permettront d'organiser la consultation destinée à choisir un maître d'œuvre (études et contrôle des travaux). Ce n'est donc qu'en octobre prochain que le Conseil aura à décider le lancement des travaux, après confirmation des subventions demandées et du coût des travaux résultant de la consultation des entreprises (septembre ?).

2015/0064 APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2015 qui leur a été distribué le lundi 1^{er} juin 2015.

M. HEUDIER déclare qu'il n'a pas prononcé l'adjectif « cons » mentionné dans le compte-rendu à l'endroit de divers partenaires de l'opération ELODIE. Le Maire confirme que ce mot a bien été prononcé par Bernard Heudier et qu'il l'a donc fidèlement repris dans le compte-rendu, comme tous les autres adjectifs mentionnés au procès verbal dans les commentaires que Bernard Heudier a faits de la lettre du Préfet ...

Après un bref échange, M. HEUDIER se lève en déclarant qu' « on nous prend pour des cons » et quitte la salle du Conseil.

Mme BLASZCZYK intervient pour déclarer que, à sa connaissance, le devis d'EUROVIA pour les travaux de finition du parking de la boulangerie (reprofilage, enduit de surface, raccordement à la D 262 et traitement du caniveau) n'avait pas été formellement validé, d'autant que certains habitants trouvaient que la solution adoptée n'était pas très heureuse.

Le Maire lui répond que ces travaux du parking avaient été prévus, et programmés pour une réalisation par les cantonniers dès les premières esquisses d'aménagement exposées au Conseil et sans la moindre objection.

Il rappelle que c'est à la demande des cantonniers qu'il a fait intervenir en urgence l'entreprise EUROVIA (en exécution du budget qui lui est confié), mais qu'il avait pris grand soin de faire toutefois valider la dépense par le Conseil.

Il rappelle aussi que sa proposition de régler la facture d'EUROVIA, dont il avait précisé le montant, ne souleva aucune objection d'aucun conseiller au dernier conseil.

Il confirme à Mme BLASZCZYK que, une nouvelle fois, il demande au groupe d'opposition de lui envoyer par écrit (mail) ses remarques sur la rédaction des comptes rendus de réunions du Conseil Municipal avant le nouveau Conseil pour évaluer la suite à leur donner, et éventuellement procéder à des corrections (comme cela lui est arrivé souvent dans le passé) avant transmission en Préfecture.

Il insiste sur la nécessité de procédures écrites, ce qui ne doit pas être compliqué au vu de la production écrite du groupe d'opposition : courriers nombreux et répétitifs, tracts, site web, ...

C'est alors que M. HEUDIER revient dans la salle du Conseil, interpelle le groupe de l'opposition majoritaire ... et ressort de la salle avec le reste des conseillers de ce groupe...

Constatant que le quorum n'est plus atteint, et bien qu'il ne soit prévu aucun vote dans la suite de la séance, le Maire lève la séance à 21h00.

Il convoquera une nouvelle réunion du Conseil dans les jours à venir.